

le point d'appui

**LE JOURNAL DU
SYNDICAT DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SOUTIEN
DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE (SEESUS),
SCFP (FTQ), SECTION LOCALE 7498**

**MARS 2013
VOLUME 1, NUMÉRO 2**

À votre santé !

Accident ou maladie professionnelle : Que faire ?



Mot du président

Santé, bonheur et...productivité !



La santé est un sujet toujours d'actualité surtout quand on sait qu'il s'agit de la dépense numéro un de l'État. L'année dernière, l'Université a lancé la démarche

Réussir en santé. Dans une optique de santé organisationnelle, elle vous invite à répondre à un sondage ayant comme objectif l'amélioration de la santé et du mieux-être du personnel et des étudiants. Nous avons participé à l'élaboration de ce sondage et nous vous invitons à y participer en grand nombre.

Il est important de mentionner que lorsque votre employeur vous dit qu'il a à cœur votre santé il faut le croire! Il faut aussi savoir que ce n'est pas que pour votre bien-être et par pur altruisme. Dans sa vision des choses, un employé en santé est aussi un employé productif.

Aux débuts de l'ère industrielle, il n'était pas rare de voir des quarts de travaux qui dépassaient les 90 heures par semaine. Le week-end n'existait pas encore et ne faisait pas partie des préoccupations. C'est en Angleterre qu'on a tout d'abord constaté les effets négatifs du surmenage sur la productivité. C'est donc dans un souci de performance qu'ils se sont demandé ce qu'ils pouvaient faire pour améliorer cette situation.

En 1946, l'OMS (Organisation mondiale de la santé) a défini la santé comme suit : « *La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie* ». Cette définition implique que les besoins fondamentaux doivent être satisfaits. La santé est donc un objectif mouvant à atteindre et qui peut toujours s'améliorer.

En mon humble avis, je crois que la santé est une question d'équilibre de tous les aspects de notre vie et que le tout doit se faire en harmonie avec notre milieu. Si l'employeur fait des démarches qui sont compatibles avec cet équilibre et cette harmonie alors pourquoi ne pas en profiter?

Le sondage est disponible à l'adresse suivante :

<https://s.zoomerang.com/s/etud-hiver2013>

Stéphane Caron
Président

Capsule d'information

Fête du Travail 2014

Une modification a été apportée à la convention collective pour le congé de la Fête du Travail 2014. Le congé sera le 1^{er} septembre et non le 8 septembre. Une lettre d'entente a été signée à cet effet.

Dans ce numéro

Mot du président + capsule d'information	2
Sommet de l'éducation	3
Procédures en cas d'accident de travail ou de maladie	4
Vérification de votre ancienneté N'oubliez pas de récupérer l'impôt payé en trop en 2011	5
Conseil syndical 6 novembre 2012 Conseil syndical 15 janvier 2013	6
Lettre d'entente—Congé pour fins personnelles Mouvement du personnel	7
ARPSUS	8

Sommet sur l'enseignement supérieur

Deux journées, ce n'est pas assez...

Le personnel de soutien fait partie intégrante de la communauté universitaire. Nous représentons plus de 30 000 membres des campus universitaires du Québec. Madame Carole Neil, présidente du Conseil provincial du secteur universitaire du SFCU, accompagnée de deux présidents de syndicats du secteur universitaire (dont le SEESUS), ont pris part aux rencontres préparatoires ainsi qu'au Sommet de l'enseignement supérieur qui se tenait le 25 et 26 février dernier.

Quatre rencontres préparatoires ont donné lieu à des discussions formatées. Les questions abordées n'ont pas vraiment été débattues. Le gouvernement était plus intéressé à la création d'un consensus plutôt qu'à un véritable choc des idées. La marche à suivre avait déjà été décidée dans plusieurs dossiers, avant même la fin des travaux. La solution préconisée par le gouvernement Marois est l'indexation des droits de scolarité d'environ 3% par année. La création d'un conseil national des universités sera peut-être l'une des retombées les plus positives de ce sommet. Reste à voir qui composera ce conseil pour en connaître sa véritable utilité.

Le gouvernement a l'intention de réinvestir 1,7 milliard, jusqu'en 2019, ce qui pourrait se traduire notamment par l'embauche de nouvelles ressources, dont 1000 professeurs, 2000 chargés de cours et plus de 1000 professionnels et employés de soutien.

Le manque de prise de décisions de fond a été reproché aux organisateurs du Sommet. Cinq chantiers de travail ont émergé de la rencontre et devraient donner des résultats d'ici 2014 dont :

- définir les principes et la vision de la Loi-cadre des universités;
- élaborer une proposition de structure et de mandat du Conseil national des universités;
- optimiser l'offre de formation collégiale au Québec;
- revoir la politique de financement des universités, incluant les frais institutionnels obligatoires;
- améliorer l'aide financière aux études avec les associations étudiantes;

Bien que le gouvernement parle d'un succès du Sommet, reste à voir si l'exercice aura les résultats escomptés auprès des différents acteurs. En mon humble avis, le grand projet de *société du savoir* reste encore à définir.

L'ensemble des documents, contributions et discussions reliés au Sommet sur l'enseignement supérieur sont disponibles sur le site : www.mesrst.gouv.qc.ca

Stéphane Caron
Président



Conseils pour une réclamation en cas d'accident de travail ou maladie professionnelle



Lorsqu'un employé est victime d'un accident de travail et qu'il est indemnisé par la CSST, cela implique des coûts pour l'employeur. C'est pourquoi l'employeur conteste parfois, et il vous faut mettre toutes les

chances de votre côté en consultant un médecin rapidement et en remplissant bien votre réclamation.

Un accident de travail ou une maladie professionnelle implique aussi de graves conséquences pour l'employé qui en est victime. La première étape est donc la **PRÉVENTION**. Cependant, si vous êtes victime d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle, voici quelques conseils afin d'augmenter vos chances d'être indemnisé par la CSST.

N'attendez pas avant de déclarer un accident à votre supérieur immédiat et de consulter un médecin; vous pouvez être convaincu d'aller mieux dès le lendemain, mais si vous vous trompez et que votre condition ne s'améliore pas, vous risquez d'avoir davantage de problèmes lors de votre réclamation. En effet, l'existence de délai entre le moment où un travailleur affirme s'être blessé au travail, le moment où il déclare l'accident à son supérieur, ou le moment de la première visite médicale, peut servir à l'employeur dans sa contestation.

Si la déclaration de l'accident au supérieur immédiat doit se faire rapidement, la réclamation à la CSST n'a pas à être faite aussi rapidement; **PRENEZ LE TEMPS DE CONSULTER LE SYNDICAT** pour remplir votre formulaire de réclamation. En effet, une réclamation pour un accident de travail ou une maladie professionnelle bien rédigée augmente vos chances d'être indemnisé. Un bon diagnostic établi par le médecin traitant contribue également à l'admissibilité.

Dans une réclamation à la CSST, les éléments importants à mentionner sont les suivants:

- **Le lien avec le travail chez l'employeur ;**
- **La nature du travail ;**
- **Identifier un événement imprévu et soudain, ou un faux mouvement ou un mouvement inhabituel.**

Il est important de bien décrire les événements, de façon claire et précise, car l'agent d'indemnisation ne connaît pas votre milieu de travail, ni vos tâches, et qu'il n'a que votre réclamation en main pour prendre une décision.

Exemple – accident de travail

Dans l'exercice de mes fonctions de à l'Université de Sherbrooke, je dois me déplacer entreet ;lors de ce déplacement, j'ai glissé sur une plaque de glace dans le stationnement de l'Université et je me suis blessé à la cheville droite.

Il faut être bref, évitez les adjectifs qualificatifs et ne pas s'autodiagnostiquer; parlez de blessure à la cheville plutôt que d'entorse. C'est à votre médecin d'établir le diagnostic

Exemple – maladie professionnelle

Dans l'exercice de mes fonctions de ... à l'Université de Sherbrooke, je suis exposé à des bruits élevés, et ce, depuis 15 ans.

Je suis maintenant atteint de surdit .

Ici, le diagnostic peut apparaître, puisqu'il est établi par le médecin avant de faire la réclamation à la CSST pour une maladie professionnelle.

N'oubliez pas, nous pouvons vous aider dans ces démarches, n'hésitez donc pas à nous contacter.

Vos agents aux relations de travail:

- Ghislain Béliveau
- Mélanie Cloutier

ou un membre du comité de Bien-être:

- Claude Bergeron
- Marc-André Castonguay
- Caroline Roy

Sur le site de la CSST, vous pouvez trouver une foule d'information utile dans la section "Travailleurs" ainsi que dans la section "Prévention."

<http://www.csst.qc.ca/Pages/index.aspx>

Mélanie Cloutier

Agente des relations de travail

Vérification de votre ancienneté suite à une absence au travail

Une personne salariée régulière conserve et accumule son ancienneté notamment dans les cas suivants :

- en cas d'absence pour maladie professionnelle ou accident de travail reconnu par la CSST
- en cas d'absence pour cause de maladie pour une période n'excédant pas 550 jours consécutifs
- pendant les congés parentaux, ou leurs prolongements

Quelques erreurs ont été constatées dans ces situations, et le retour progressif après un congé pour maladie semble particulièrement poser problème.

Donc, si vous vous êtes retrouvé dans une telle situation dans le passé, vérifiez votre ancienneté et contactez-nous si vous pensez qu'il y a une erreur dans le calcul de votre ancienneté. En fait, vous devriez idéalement vérifier votre ancienneté lorsque l'Université affiche la liste sur le site Internet du Service des ressources humaines et financières. Cette liste, en date du 31 mai, est normalement affichée au plus tard le 30 juin de chaque année. Les listes d'ancienneté sont disponibles, selon votre statut, à ces adresses :

<http://www.usherbrooke.ca/srhf/personnel/personnel-de-soutien/personnel-de-soutien-regulier/anciennete/>

<http://www.usherbrooke.ca/srhf/personnel/personnel-de-soutien/personnel-de-soutien-temporaire/anciennete/>

<http://www.usherbrooke.ca/srhf/personnel/personnel-de-soutien/personnel-de-soutien-a-la-recherche/anciennete/>

(voir la clause 4-4.02 pour plus de détails)

Mélanie Cloutier

Agente des relations de travail

N'oubliez pas de récupérer l'impôt payé en trop en 2011!

La saison des impôts est de retour. Vous avez peut-être reçu un courriel en 2012 pour vos relevés d'emplois modifiés suite à la récupération de 4 jours payés, mais non travaillés à partir du 30 août 2011 lors des premiers jours de grève. Avez-vous récupéré les sommes d'impôts payés sur ces 4 journées que nous avons dû rembourser à l'Université en 2012? Pour récupérer ces sommes d'impôts payés en trop (de 100\$ à 300\$ environ), il faut produire une modification à votre rapport d'impôt de 2011 avec les T4 et Relevé 1 2011 modifiés que vous trouvez sous la rubrique *Relevés fiscaux* sur le site des Ressources Humaines, là où l'on trouve aussi nos bulletins de paie. Si vous regardez vos relevés fiscaux 2011, vous verrez « Modifié » sur le relevé.

Modification d'une déclaration de revenus déjà transmise :

http://www.revenuquebec.ca/fr/citoyen/impots/dec_prec/modifier.aspx

<http://www.cra-arc.gc.ca/tx/ndvdl/tpcs/ncm-tx/chngrtrn-fra.html>



Conseil syndical 6 novembre 2012

Congrès du Conseil provincial du secteur universitaire

La résolution du SEESUS présentée au CPSU a été acceptée (Voir le Point d'appui de décembre 2012). Daniel Proulx a été élu au poste de secrétaire du CPSU.

À chaque journée du congrès, deux observateurs issus du conseil syndical se sont succédés à tour de rôle, en plus des participants de l'exécutif. Ceci a permis à tous ceux ayant démontré de l'intérêt d'y participer.

Le congrès a permis d'établir des contacts, de créer des liens et de discuter avec les autres sections locales du CPSU des problèmes rencontrés par celles-ci.

Cela permet de voir que d'autres rencontrent des problématiques semblables aux nôtres. Il y a un travail d'équipe et d'entraide au CPSU. Les participants ont ressenti le soutien et le respect des autres sections locales relativement au combat mené par le SEESUS en 2011.

Les participants ont particulièrement apprécié :

- L'allocation sur les personnes handicapées au travail.
- Les allocutions relatives aux médias sociaux (aspects légaux, notion de public/privé, sensibilisation aux dangers que peuvent représenter les médias sociaux).
- Les ateliers et les discussions sur les régimes de retraite.
- L'allocation sur l'intergénérationnel : les syndicats devront s'ajuster aux façons de faire des personnes plus jeunes (utilisation des TIC entre autres).
- Le discours de Mme Martine Desjardins.

Le CPSU s'engage à revendiquer les droits des personnels de soutien et à informer la FTQ des revendications du secteur universitaire au Sommet sur l'Éducation.

Assemblée des comités

Une assemblée des comités se tiendra en décembre et durera une demi-journée. En vue de cette rencontre, les comités devront préparer et présenter un rapport de leurs activités pour la dernière année. Cette assemblée constituera également une opportunité de connaître les rôles et les procédures inhérentes au fonctionnement des comités et permettra de dresser un portrait global des travaux en cours au SEESUS.

Élections

Étienne Lord est élu par acclamation au comité de reconnaissance des acquis.

Caroline Roy est élue à la majorité des voix au Comité de bien-être.

Projet de loi C-377

Les dispositions de la loi C-377 (*Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (exigences applicables aux organisations ouvrières)*) toucheront également le SEESUS puisque les syndicats devront lister et rendre publiques certaines informations.

Projet de loi sur l'assurance-emploi C-38 et conséquences pour les salariés remplaçants

Des dispositions mises en place par l'adoption du projet de loi C-38 modifient la Loi sur l'assurance-emploi. Il y aura un impact pour le personnel temporaire qui sera assujéti à ces nouvelles dispositions (obligation d'accepter un emploi à 70% de son salaire, jusqu'à 100 km du domicile). Le SCFP se prépare en vue de riposter. Plusieurs manifestations seront organisées au sujet de ces 2 projets de loi.

Conseil syndical 15 janvier 2013

Budget 2012-2013

Mme Mélanie Cloutier, trésorière, présente et commente le budget 2012-2013. Elle répond aux questions des membres du conseil syndical.

Le budget est adopté à l'unanimité.

Sommet de l'éducation

M. Stéphane Caron est invité à titre d'observateur à la rencontre préparatoire sur le Sommet de l'Éducation Supérieure qui se tiendra à Sherbrooke. Parmi nos revendications, la présence d'un membre du SEESUS à la table du CA de l'Université. La présidente du CPSU sera en mesure d'amener les résolutions provenant des employés de soutien des Universités et de dénoncer les situations que notre expertise peut faire ressortir.

Régime de retraite

Mme Louise Ainslie explique aux membres les dernières modifications sur le régime de retraite.

Déménagement de nos bureaux

Le déménagement des bureaux du SEESUS prévu pour février 2013 est reporté à l'été entre juillet et août. Nous procédons à l'archivage numérique des anciens documents.

Élections aux comités lors du conseil syndical du 12 mars 2013

- Comité relations de travail (2 postes)
- Comité plan d'évaluation (1 poste)

Lettre d'entente - Congé pour fins personnelles

Voici l'historique qui nous a amené à signer cette lettre d'entente. Un changement important est survenu lors de la dernière négociation de la convention collective pour **l'année financière** de l'Université qui est maintenant **du 1^{er} mai au 30 avril**. Ce changement affecte plusieurs articles de la convention collective, dont 5-7.08 concernant les journées de congé pour fins personnelles. Ces journées devaient être prises durant l'année financière soit avant le 30 avril. (Ce changement d'année financière n'affecte pas l'article 5-2.01 des vacances annuelles.)

Voici donc le texte de cette lettre d'entente qui modifie la convention collective :

CONSIDÉRANT la modification des dates relatives à la notion d'année financière.
Les parties conviennent de ce qui suit :

L'article 5-7.08 de la convention collective doit se lire comme suit :

Pour chaque période de douze (12) mois débutant le 1^{er} juin, la personne salariée bénéficie d'un crédit de deux (2) jours de congé non cumulatifs utilisables comme congé pour fins personnelles. *La suite du texte demeure inchangée.*

En foi de quoi, les parties ont signé ce 22^e jour du mois de février 2013.

Donc si vous avez un solde de journées de congé pour fins personnelles, tel que prévu dans la nouvelle lettre d'entente du 22 février qui remplace l'article 5-7.08, il serait important de s'en prévaloir avant le 1^{er} juin, **soit le 31 mai inclusivement**.

Mouvement du personnel

No	Affichage	Obtenu par	Entrée en fonction	Particularités
01495	Commis de bureau (personnel de recherche) (Temps partiel) - FMSS—Département des sciences de la santé communautaire	Isabelle Boisvert	20 août 2012	Personnel de recherche— Temps partiel
01379	Agente ou agent aux services à la clientèle (Centre culturel) (Non officielle) - Centre culturel	Geneviève Lacombe	26 novembre 2012	Non officielle
01607	Technicienne ou Technicien en génie civil	Ghislaine Luc	7 janvier 2013	
01578	Technicienne ou Technicien du Centre de simulation clinique—FMSS—Centre de formation et de pédagogie	Karine Bolduc	4 février 2013	
01615	Commis aux affaires académiques—CUEFR	Yanick Lemelin	25 février 2013	
01629	Secrétaire—Faculté de génie	Maryse Duclos	25 février 2013	
01631	Commis I (admission et inscription) - Bureau de la registraire	Lyne Drouin	18 février 2013	

ARPSUS

Association des personnes retraitées du personnel de soutien de l'Université de Sherbrooke

Nous profitons de l'opportunité que votre journal nous offre pour vous présenter les membres du conseil d'administration de l'Association des personnes retraitées du personnel de soutien de l'Université de Sherbrooke (ARPSUS) pour l'année 2013. Il s'agit de Ginette Roy, présidente, Hélène Bérard, vice-présidente, Jean Bergeron, secrétaire-trésorier, Thérèse Gauthier et Luc Roy, administrateurs.

La prochaine activité sera un dîner à la Cabane à sucre et aura lieu le 20 mars 2013 à 11h30 à l'Érablière Gareau, 905, Chemin de la Perdrière.

Si l'activité vous intéresse, veuillez nous confirmer votre présence au numéro de téléphone suivant :
819-829-5399.

Pour consulter notre page WEB :
<http://pages.usherbrooke.ca/arpsus>

Ginette Roy, présidente
et les membres du CA



**Ceux qui ne désirent plus
recevoir la version papier
du Point d'appui,
envoyez un courriel à
seesus@usherbrooke.ca**

le **point** d'appui

Journal officiel du Syndicat des employées et employés de soutien
de l'Université de Sherbrooke, SEESUS — SCFP 7498

RESPONSABLE : Michel Bérubé
COLLABORATION : Stéphane Caron, Francine Grondin,
MISE EN PAGE: Lyza Inkel
COURRIEL : SEESUS@USherbrooke.ca
TÉLÉPHONE : 819 821-7646
TÉLÉCOPIEUR : 819 821-7627
SITE WEB : <http://seesus.ca>